

## Règlement de la coupe fribourgeoise (CF) et coupe fribourgeoise junior (CFJ)

SwissVolley Région Fribourg (SVRF) organise une coupe fribourgeoise junior et une coupe fribourgeoise sénior. Celles-ci sont ouvertes à toute équipe qui s'inscrit dans l'une ou l'autre des catégories et paie la taxe d'inscription. Il faut au minimum 8 équipes pour qu'une coupe ait lieu.

Pour une facilité d'écriture, le masculin l'emporte, il est écrit « le joueur », bien entendu cela est aussi valable pour les dames !

### 1. Inscription

Le bulletin d'inscription est envoyé en même temps que pour l'inscription au championnat. Chaque club a le droit d'inscrire plusieurs équipes. Une équipe ne peut s'appeler « junior » que si elle n'est composée que de joueurs en âge junior possédant une licence LJ (6 contre 6).

### 2. Engagement en CF

Tout joueur en possession d'une licence LJ joue en coupe fribourgeoise junior (CFJ). Pour la CF sénior, seuls les joueurs en possession d'une licence LR, DR (club d'origine, si dans le même canton) ou LP sont autorisés à jouer.

Chaque joueur est engagé dans une seule équipe pour la coupe, valable également pour les juniors (feuille de match). En cas de non-respect, les matchs joués dans d'autres équipes que la première seront déclarés perdus par forfait.

### 3. Plan des matchs

La CF et la CFJ se disputent parallèlement au championnat régional.

Les dates pour les différents tours de la coupe sont fixées par le responsable indoor et seront respectées. **Aucun match ne peut être renvoyé au-delà de la date fixée pour la fin des tours.** Les finales de la CF et CFJ ont lieu entre mars et mai.

Les équipes respecteront les dates butoir pour s'inscrire.

### 4. Tirage au sort

Le tirage au sort de la CF sénior est effectué publiquement, lors du Parlement au mois de juin. Pour le tirage au sort des équipes juniors, celui-ci s'effectuera durant l'été. Sur le tableau seront attribuées par tirage les places de départ des équipes. Les 2èmes ligues rentrent en lice, dans la mesure du possible au 2<sup>ème</sup> tour. Pour les matchs suivants, les matchs résultent du tableau. Les responsables d'équipe ont le devoir de se concerter et se mettre d'accord avec l'adversaire pour fixer la date du match selon les directives du responsable indoor et de l'inscrire ensuite dans le système.

L'équipe jouant à domicile doit proposer 2 dates au minimum. Ces dates ne doivent pas coïncider avec un match de l'adversaire en championnat. Si l'équipe recevante ne peut pas mettre une salle à disposition dans les délais, elle doit renoncer au droit de domicile et accepter de jouer chez l'adversaire. En cas de litige, le responsable indoor tranchera.

### 5. Arbitrage

Les matchs de coupe fribourgeoise sont dirigés, en principe, par un seul arbitre. En cas de confrontation entre deux équipes de 2<sup>ème</sup> ligue, ou dès les demi-finales, la présence de deux arbitres est requise. La CRA (commission régionale de l'arbitrage) se réserve le droit de faire jouer un match avec 2 arbitres, si elle l'estime nécessaire.

Les indemnités d'arbitrage sont payées à parts égales par les équipes avant le début du match, selon RI (règlement des indemnités).

Les matchs se jouent selon les règles de Swiss Volley, les règlements du championnat fribourgeois et celui des compétitions officielles.

Règlement entrant en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.